

**Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 9 mai 2007 de MM. Yves de Matteis, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Didier Bonny, Guy Dossan, Blaise Hatt-Arnold, Alexandre Chevalier, M<sup>mes</sup> Ariane Arlotti, Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Anne Moratti Jung et Sarah Klopmann, renvoyée en commission le 5 juin 2007, intitulée: «Homophobie: combattons aussi cette forme de discrimination».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Sandrine Burger.**

La motion M-680 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse lors de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2007. La commission s'est réunie les 18 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2007, sous la présidence de M. Simon Brandt. Les notes de séance ont été prises par M<sup>me</sup> Jacqueline Meyer, que la commission remercie pour la qualité de son travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- que la Constitution suisse mentionne que nul ne doit être discriminé, notamment du fait de son «mode de vie»;
- que, même si l'article 261 bis du Code pénal suisse condamne les actes de racisme et d'antisémitisme, ce ne sont pas que ces faits qu'il faut décourager. L'homophobie reste, même s'il n'est pas aisé de la dénoncer, une attitude ou un fait contre lequel il faut s'élever, au vu des séquelles qu'elle peut produire au sein de la population;
- que, en effet, chez les jeunes notamment, l'homophobie provoque un taux de suicide élevé;
- que les actes et les discours homophobes sont malheureusement encore assez répandus dans la société, souvent de manière non explicite, et le plus souvent du fait de préjugés ou par manque d'information;
- l'exposition «Enlevez les étiquettes», exposition donnant la priorité à l'éducation et qui a eu l'appui du Département de l'instruction publique et du Service de santé de la jeunesse,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aborder le thème de la lutte contre l'homophobie dans le cadre d'un colloque coorganisé avec le concours d'autres autorités politiques (municipales, cantonales, etc.);

- plus généralement, de garder à l'esprit le thème de la lutte contre l'homophobie, au même titre que la lutte contre toutes les autres formes d'intolérance, dans le cadre de sa politique.

### **Séance du 18 octobre 2007**

*Audition de MM. Alexandre Chevalier et Yves de Matteis, motionnaires et membre de la commission sociale et de la jeunesse*

MM. Chevalier et de Matteis commencent par rappeler que cette motion est née du fait de certaines actions homophobes à Genève, ce qui a remis cette problématique en évidence. Les motionnaires ont voulu réagir de manière positive et constructive, d'où l'idée d'un colloque coorganisé entre diverses collectivités publiques, afin de combattre la méconnaissance et l'intolérance (notamment dans le monde du travail) liées à cette problématique.

Les motionnaires soulèvent deux points importants à leurs yeux:

1. dans le cas de l'homosexualité, et contrairement à d'autres types de minorité, le soutien de la famille est souvent limité, voire nul;
2. l'homophobie n'est pas inscrite au Code pénal, les poursuites ne sont donc pas possibles.

Ces deux facteurs expliquent les difficultés et les souffrances que de nombreuses personnes peuvent ressentir, ainsi que le taux spécialement élevé de suicides chez les jeunes homosexuels.

Les motionnaires expliquent que, dans de nombreux pays d'Europe (surtout nordiques), il existe des structures liées à l'homophobie: lois, observatoires, campagnes d'information. Or, à Genève, il n'existe pas grand-chose. L'idée des motionnaires est donc de dresser un tableau de la situation actuelle, un véritable état des lieux qui devra permettre de savoir ce qui se fait à Genève et ce qui devra être entrepris dans le futur. Pour cela, ils proposent la mise sur pied d'un colloque qui ferait se rencontrer les autorités, tant cantonales que communales, mais aussi le monde associatif et des professionnels.

### **Séance du 1<sup>er</sup> novembre 2007**

*Audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports*

M. Tornare rappelle qu'il s'agit d'une motion qui a été votée à l'unanimité moins une abstention lors de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2007 et qu'il semble donc clair qu'il y a une volonté d'aller de l'avant. Le Conseil admi-

nistratif est d'accord avec l'idée d'organiser un colloque sur la problématique de l'homophobie et attend maintenant les propositions des motionnaires sur le modèle de ce qui s'est déjà fait dans d'autres villes.

#### *Discussion et vote*

Un commissaire libéral explique, à titre personnel, qu'il ne soutient pas cette motion car, pour lui, l'homosexualité ne pose plus de problèmes à Genève et, même s'il y en avait, cela relèverait de la compétence cantonale.

Tous les autres commissaires présents soutiennent la motion.

Les socialistes précisent qu'il est important de lutter par tous les moyens contre toute forme de discrimination.

Les démocrates-chrétiens soulignent le fait que cette motion n'est pas de la propagande, mais une véritable volonté d'information.

Bien qu'elle estime que la question relève de la compétence de l'Etat et non des communes, l'Union démocratique du centre souhaite tout de même voir sur quoi pourra déboucher le colloque.

Les Verts et A gauche toute! soutiennent la motion, tout en précisant qu'il faudra, par la suite, continuer la lutte, mais sur le plan légal.

Mise aux voix, la motion est acceptée par 13 oui (2 AGT, 3 Ve, 3 S, 2 DC, 1 R, 2 UDC) et 1 abstention (L).